



Visible – Code de conduite

31/08/2016

VISIBLE est une agence éthique et responsable de ses impacts vis-à-vis de la Société. Consciente de sa contribution économique, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, VISIBLE a adopté le présent code de conduite qui poursuit les objectifs suivants :

- Développer une culture d'entreprise de responsabilité sociétale avec tous ses collaborateurs.
- Assurer la protection des actifs de VISIBLE dans le long terme, notamment son professionnalisme et sa réputation.
- S'assurer que chacun qui agit au nom de VISIBLE le fait en accord avec la mission, les valeurs, le présent code de conduite, les lois et réglementations afin de progresser dans un développement responsable et de générer un impact positif au sens large.

En agissant de la sorte, VISIBLE développe et entretient une relation de confiance et de respect avec toutes ses parties prenantes : collaborateurs, clients, autorités, fournisseurs, partenaires d'affaires, investisseurs,...

Des politiques spécifiques portant sur l'environnement, la gestion des ressources humaines et les achats responsables complètent ce code de conduite.

Mission et valeurs

VISIBLE est une agence de communication publicitaire et marketing. Visible propose à ses clients des conseils et des solutions créatives on-line et off-line : graphisme, internet et audiovisuel (multimédia).

VISIBLE permet à ses clients d'accroître leur notoriété, de dynamiser la vente de leurs produits et de soutenir une stratégie de communication destinée à leurs publics internes comme externes.

Les valeurs de VISIBLE sont :

- Répondre de manière rapide et créative aux demandes d'une clientèle à la recherche de solutions flexibles et efficaces.
- Favoriser les relations à long terme avec des clients respectables pour développer des approches communicationnelles performantes et durables.
- Veiller à l'épanouissement des membres de l'équipe pour favoriser un climat propice au plaisir de travailler, à la créativité et à la disponibilité.
- Utiliser la communication et ses outils pour promouvoir une éthique publicitaire, susciter des prises de conscience et des changements de comportements en faveur d'une Société plus responsable.
- S'abstenir de contribuer à des actions de communication non-éthiques : pouvant générer des impacts négatifs sur l'environnement, non-respectueux de la personne humaine et de ses droits fondamentaux, ou véhiculant des messages biaisés ou mensongers.

VISIBLE traduit sa mission et ses valeurs en s'engageant sur les thèmes suivants :

Droits de l'Homme au travail

VISIBLE s'engage à respecter les droits de l'Homme tels que garantis dans la loi du travail belge et à adopter les pratiques professionnelles suivantes :

- **FORME DE TRAVAIL :** VISIBLE exclut toutes formes de travail forcé, de travail de mineurs d'âge (à l'exception du travail d'étudiants) et de conditions de travail indécentes, tant en interne que dans sa sphère d'influence, à commencer par sa relation avec ses fournisseurs et sa politique d'achat. VISIBLE veille à ne pas encourager de situations de travail précaires.





- **STATUT PROFESSIONNEL :** VISIBLEs'engage à employer des collaborateurs qui sont légalement autorisés à travailler et à fournir les documents appropriés afin que ses collaborateurs soient en règle. VISIBLE veille à ce qu'il en soit de même chez ses fournisseurs et sous-traitants.
- **LIBERTÉ D'ASSOCIATION :** Les travailleurs de VISIBLE ont le droit de s'associer ou de ne pas s'associer avec un groupe quelconque, chargé de représenter leurs intérêts au sein de l'entreprise. Ils ont le droit de désigner librement un représentant interne du personnel comme interlocuteur et défenseur de leurs positions auprès de la direction.
- **ABSENCE DE DISCRIMINATION ET TRAITEMENT ÉQUITABLE :** VISIBLEs'engage à promouvoir et maintenir un lieu de travail où la discrimination n'a pas sa place, à traiter ses collaborateurs avec équité, dignité et respect. Aucune forme de harcèlement moral, sexuel, physique ou verbal n'est tolérée.
- **SALAIRES ET AVANTAGES :** VISIBLEs'engage à offrir à ses travailleurs une rémunération légale, honnête, objectivable et adaptée à leur travail et à leurs compétences, sans aucune forme de discrimination (genre, orientation sexuelle, origine, religion, situation familiale, ...).

Santé et environnement de travail

VISIBLE est soucieux de la santé de ses collaborateurs. VISIBLE fournit à ses travailleurs un lieu de travail sain et sécurisé. Les travailleurs sont sensibilisés et formés aux différents aspects de la santé et la sécurité au travail, notamment les risques relatifs à l'ergonomie de bureau, au travail sur écran et à l'épuisement au travail.

La santé des travailleurs est suivie selon les prescrits légaux, et une personne ressource est désignée pour toute question en interne, en assurant la confidentialité des propos. Les travailleurs ont connaissance du plan d'évacuation et sont formés à des situations d'urgence.

Intégrité professionnelle

- **RESPECT DES LOIS :** VISIBLEs'engage à respecter les lois et règlements applicables sur tous les territoires où il opère. Sur internet et dans le cloud, VISIBLE veille à rester dans la légalité et l'éthique informatique.
- **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :** VISIBLE condamne toute forme de corruption et d'influence indue et s'engage à respecter la loi en matière de lutte contre la corruption.
- **CONFIDENTIALITÉ :** VISIBLEs'engage à protéger les informations de ses clients en les conservant en lieu sûr, en limitant l'accès au strict nécessaire, et en évitant de divulguer dans des sphères publiques des informations pouvant porter préjudice à la vie privée et aux secrets professionnels.

Rédigé à Herstal, le 31 août 2016 par les gérants Thierry DUMONT & Benoît LAMBERT.

